



En partenariat avec :



3<sup>e</sup> édition organisée dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

sur le territoire du Pays de Salers

**Les 14 et 15 juin prochains, le jury local d'experts procédera à l'observation et à l'évaluation des qualités agricoles et écologiques des 10 prairies candidates.**

### Le contexte

Le concours agricole national des prairies fleuries se décline au niveau local, sur des territoires de parcs régionaux et nationaux : les parcelles lauréates des concours locaux participent au concours national.

**En 2012, 30 territoires de parcs**, dont le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, participeront à ce concours (18 en 2010 et 24 en 2011). Au total, **300 exploitations candidates** sont attendues au niveau national.

Localement, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a décidé d'organiser en ce printemps la 3<sup>e</sup> édition de ce concours agricole des prairies fleuries, **sur le territoire du Pays de Salers, en partenariat avec la Communauté de communes.**

### Les objectifs

> **La promotion des ressources locales à travers l'activité agricole et la valorisation des produits.** Ce concours agricole est l'occasion de mettre en avant l'ensemble des spécificités et des savoir-faire qui forgent l'identité du territoire du Pays de Salers, carrefour de la production de **3 AOP fromagères** d'Auvergne (Cantal, Salers et Bleu d'Auvergne) et haut lieu de la **production allaitante dans le berceau de la race Salers**. A travers ce concours, le Syndicat mixte du Parc souhaite également **faire le lien entre la qualité de l'herbe et celle des produits de son territoire (fromages, viande et miel).**

> **La sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs** visant la préservation des prairies permanentes du Pays de Salers, qui ont une forte diversité floristique. L'objectif est de montrer les atouts de ce type de prairies. Elles peuvent par exemple être exploitées (fauche ou pâturage) à des dates variables sans pour autant pénaliser leur rendement, leur valeur nutritive ou leur appétence. Elles sont composées de plantes aromatiques (comme le Fenouil des Alpes ou l'Achillée millefeuille..) qui ont des effets sur la qualité gustative des fromages par transfert de composés d'origine végétale dans le lait puis dans le fromage. Enfin, elles peuvent constituer des ressources mellifères importantes pour l'apiculture.

> **La communication et l'information auprès du grand public sur l'importance de l'élevage et du rôle positif des agriculteurs dans la préservation des prairies fleuries.**

Dans le cadre du Printemps des Bistrots, une conférence-débat s'est tenue à Salers le 21 avril dernier sur le thème « de l'herbe aux fromages, la biodiversité dans votre assiette ».

Par ailleurs, 1 classe du lycée agricole de Saint-Flour ainsi que des écoles du territoire du Pays de Salers sont associées au concours.

### Retour sur les précédentes éditions du concours

**En 2010**, la 1<sup>ère</sup> édition du concours a été organisée en partenariat avec l'interprofession Saint-Nectaire.

Elle a permis de mettre en avant les prairies de la zone AOP Saint-Nectaire, en lien avec l'évolution du Cahier des charges de cette AOP.

**En 2011**, la 2<sup>e</sup> édition a été organisée en partenariat avec la Communauté de communes du Cézallier (15) et Ardes Communauté (63), avec la participation de 14 agriculteurs en production bovine, allaitante, laitière et fromagère du Cézallier.

Ces deux précédentes éditions ont enregistré la participation de **28 agriculteurs, dont les vainqueurs ont été récompensés** de prix financiers au niveau local.

Parmi eux, 2 agriculteurs et leurs prairies candidates ont été sélectionnés pour représenter l'agriculture auvergnate au niveau national lors des remises des prix au Ministère de l'environnement à Paris en 2010 et au Ministère de l'Agriculture en 2011.

## Candidatures des agriculteurs

Le concours est **ouvert à l'ensemble des agriculteurs en production bovine, allaitante, laitière et fromagère** dont les sièges des exploitations et les parcelles candidates sont situés sur les communes **du territoire de la Communautés de communes du Pays de Salers**.

L'agriculteur candidat ne peut présenter qu'une parcelle. Les agriculteurs qui souhaitent concourir ont pu être accompagnés pour effectuer une **pré-visite des parcelles de fin mai début juin**, afin de choisir la parcelle la mieux adaptée et la plus intéressante au regard des critères de sélection nationale.

### Critères d'éligibilité et notation des parcelles

**Le concours récompense le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique des prairies naturelles fleuries** de différentes exploitations agricoles du territoire du Pays de Salers.

La méthode de notation des parcelles est commune à tous les parcs et est effectuée par des jurys locaux qui sont constitués d'experts en agronomie/fourrages, botanique/phytosociologie, apiculture/entomologie/faune sauvage.

**Le passage du jury local se déroulera dans les exploitations du Pays de Salers les 14 et 15 juin** prochains, afin de rencontrer chaque agriculteur candidat pendant une heure environ, sur la parcelle qu'il a choisie de présenter au concours. Le jury local procédera à l'observation et l'évaluation des qualités agricoles et écologiques de chaque prairie candidate au concours selon la grille de notation nationale.

#### Composition du jury local

- Présidente: Sophie Hulin, Pôle fromager AOP Massif Central
- Christophe Chablier, Chambre d'Agriculture du Cantal
- Arnaud Bethier, Comité Interprofessionnel des Fromages
- Laurent Seytre, Conservatoire Botanique Massif Central
- Eric Vallé, Conservateur de la RNN de Chaudefour, SMPNRVA
- Patrick Burguet, Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny
- Sabine Boursange, LPO Auvergne
- Fabien Husser, apiculteur / Marque Parc

#### Membre observateur

- Lycée agricole de Saint-Flour

#### Critères d'éligibilité des parcelles

Au niveau national, le concours obéit à un règlement qui définit les modalités de son organisation, de la participation des agriculteurs et des critères d'observation agronomiques et écologiques des parcelles de prairies candidates.

Elles tiennent compte du type de sols (sols superficiels, profonds ou humides) et des saisons d'utilisation (plaine ou montagne).

Les surfaces engagées peuvent comporter haies, bosquets, murets, buissons, mares, fossés, etc. Elles doivent correspondre à une unité de gestion homogène (pratiques agricoles identiques sur la parcelle). Elles doivent être considérées comme des surfaces agricoles utiles.

Ce concours, décliné localement, porte sur **des prairies naturelles riches en espèces**, destinées à la production de fourrage qui peuvent être **fauchées ou pâturées et sont destinées aux bovins en élevage laitier, en production fromagère ou en élevage allaitant**.

### Calendrier du concours local/national et remises des prix

> **14 et 15 juin : passage du jury local**

- ✓ **Fin juin : remise des prix locale dans le Pays de Salers.** Les prix financiers du concours local seront issus de deux catégories possibles au niveau national auxquels s'ajoutent deux prix spéciaux du Parc des Volcans d'Auvergne.
- ✓ **Fin septembre : réunion du jury national** pour sélectionner les parcelles lauréates des concours locaux.
- ✓ **Automne : remise des prix nationale**, à Paris.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**

> **Ghislaine Pradel**

Place de l'Hôtel de Ville - 15 300 Murat  
Tél. 04 71 20 22 10 / Fax : 04 71 20 23 52  
[gpradel@parcnaturel-volcansauvergne.com](mailto:gpradel@parcnaturel-volcansauvergne.com)

> **Stéphane Pichot**

Maison du Parc - Montlosier - 63970 Aydat  
Tél. 04 73 65 64 16 / Fax : 04 73 65 66 78  
[spichot@parcnaturel-volcansauvergne.com](mailto:spichot@parcnaturel-volcansauvergne.com)

